

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 78 (1981)
Heft: 8

Rubrik: Pratique ou technique apicole ; Vocabulaire apicole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pratique ou technique apicole

Les lois de Murphy en apiculture

Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi votre enfumoir a une fâcheuse tendance à s'éteindre lorsque les abeilles sont énervées? pourquoi un essaim se forme sur les plus hautes branches et jamais sur les basses? N'avez-vous jamais eu le sentiment que cela obéissait à quelque raison fondamentale, à quelque principe universel, à quelque loi de base qui fait que les choses vont mal, quelles que soient les précautions prises? Ne cherchez pas! Il s'agit là d'une loi grâce à laquelle les ingénieurs, les administrateurs et autres professionnels se consolent chaque fois qu'un projet échoue. C'est la loi de Murphy.

Du fait de son universalité, elle s'applique certainement à tous les aspects de l'apiculture et à tous les apiculteurs, depuis l'amateur avec ses une ou deux ruches, jusqu'au plus gros professionnel; depuis l'amateur éclairé, jusqu'au vétéran endurci. Personne n'y échappe.

Dans son énoncé de base, la loi de Murphy est décevante de simplicité comme le sont les plus importantes lois universelles. «Si une chose a la possibilité d'aller de travers, elle le fera.» Mais à partir de cette loi simple, chacun peut trouver des corollaires et autres principes de base déduits de l'observation et de l'analyse de sa propre expérience, tout autant que de celle des autres.

a) Les lois de base

1. Les abeilles sont plus délicates à mener que les apiculteurs.
2. Le plus grand mystère de l'apiculture est que l'abeille ait pu être domestiquée.
3. Dans les conditions les plus sérieusement contrôlées, une colonie d'abeilles ne fera que ce qu'elle veut.
4. C'est l'apiculture qui donne le maximum de satisfaction parmi toutes les activités qui n'en donnent que le minimum.

b) Les lois fondamentales relatives à la colonie et à sa conduite

1. Conduire une colonie d'abeilles, cela veut dire que les abeilles se débrouilleront toutes seules pour survivre, en dépit des efforts de l'apiculteur.

2. La solution facile pour résoudre un problème apicole s'imposera à vous comme évidente aussitôt exécutée la solution la plus compliquée.

3. Toute manipulation parfaitement au point ne l'est plus le jour de la démonstration.

4. Au cours de manipulations de colonies, ce que vous oublierez de faire aura bien plus d'effet que ce que vous aurez fait.

5. Ne pas intervenir dans un problème d'ordre apicole, a un résultat positif : la satisfaction de n'avoir pas compliqué ledit problème.

6. Toute intervention apicole expliquée de manière si claire et si minutieusement qu'elle ne puisse être mal interprétée, le sera.

7. Si vous ne savez que faire au sujet d'un problème apicole, ne faites rien : il doit se résoudre de lui-même.

8. Les méthodes de contrôle de l'essaimage, d'introduction de reines, d'extraction du miel... sont sujettes aux appréciations suivantes.

Ce que l'on dit :

- ça marche ;
- ça marche vraiment ;
- résultats excellents ;
- même un imbécile doit y arriver.

Ce qu'il faut comprendre :

- ça aurait pu marcher si on avait essayé ;
- ça a marché une fois ;
- ça a marché deux fois ;
- si vous êtes un imbécile vous devez réussir.

9. Dans les régions froides, la pratique d'emmitouflage des ruches est très utile pour donner la suée à l'apiculteur.

10. La probabilité de pluie pour le jour où vous avez décidé de travailler au rucher est plus grande que pour la veille ou le lendemain.

c) Lois relatives à l'essaimage et au contrôle de l'essaimage

1. Un essaim ne se forme jamais sur les basses branches.

2. L'essaimage démarre très tôt lorsque vous manquez de corps de ruche.

3. Un moyen efficace de réduire la fréquence des essaims est de ne jamais regarder en l'air lors de la visite des ruchers.

4. L'essaimage peut être définitivement éliminé en élevant des poulets plutôt que des abeilles.

d) Lois relatives à l'élevage des reines et à leur introduction

1. On trouvera d'autant plus facilement la reine qu'il n'est pas nécessaire de la trouver.

2. Vous découvrirez une magnifique plaque de couvain dans une ruche que vous croyiez orpheline le lendemain de votre commande d'une reine onéreuse.

3. La vitalité des faux bourdons étrangers au moment de la fécondation de vos reines est proportionnelle à votre désir de conserver la pureté de la race.

4. La difficulté d'introduction d'une reine achetée augmente avec son prix.

e) Lois relatives aux piqûres

1. La réaction d'un individu à une piqûre est d'autant plus violente qu'il affirme ne pas s'en soucier.

2. Un voile revêtu avec des soins particuliers sera incapable de vous protéger contre une abeille irascible et déterminée.

3. Des gants à l'épreuve des piqûres ne le sont pas.

4. La fréquence des accidents dus aux piqûres dans une communauté n'augmente pas avec l'introduction d'un rucher dans cette communauté, simplement les abeilles prennent la relève des guêpes, frelons et autres insectes piquants.

5. Chevilles et articulations des doigts secrètent des substances semblables aux phéromones, particulièrement attractives pour les abeilles agressives.

f) Lois relatives à la connaissance apicole

1. En apiculture, la connaissance complète est impossible : plus vous apprenez, plus vous apprenez qu'il y a encore plus à apprendre.

2. Ce que vous savez que vous ne savez pas augmente avec votre savoir.

3. Quand vous avez enfin compris les abeilles, elles changent.

4. Votre idée particulièrement brillante, capable de révolutionner l'apiculture avait été expérimentée par Langstroth, en 1851, et avait revu le jour au moins trois fois depuis dans les journaux apicoles.

5. Deux experts au moins ont des avis totalement opposés sur les méthodes de conduite des ruches.

6. La qualification d'un laboratoire apicole diminue quand la subvention augmente.

g) Lois relatives à l'équipement

1. La tendance d'un enfumoir à s'éteindre est proportionnelle à l'agitation des abeilles.

2. La probabilité d'oublier un outil lors de déplacement vers un rucher éloigné est proportionnelle à la distance de ce rucher et à l'importance de l'outil.

3. Le fait de revêtir un voile et d'allumer un enfumoir amène un temps pluvieux et venteux.

h) Lois relatives à la production du miel

1. Les volontaires se signalent aussitôt que le miel est extrait et mis en pot.

2. Les pots à miel sont toujours restitués sans joints de couvercles.

3. Lorsque vous avez X pots de miel à remplir, vous vous apercevez que vous n'avez que $X-1$ couvercles.

4. Les prix de vente du miel en gros augmentent aussitôt que vous avez mis sur le marché votre récolte entière.

5. Vous pouvez faire de l'argent en apiculture... environ 80 centimes de l'heure.

i) Lois relatives aux débutants

1. Les abeilles vendues aux apiculteurs chevronnés sont plus douces que celles vendues aux débutants.

2. La question: «Comment dois-je faire pour démarrer en apiculture?» est posée invariablement, dès que les carnets de commande des éleveurs sont clos.

3. Un envoi de reines arrive toujours à la poste le samedi, juste après la dernière distribution.

Il est bien évident que la liste ci-dessus n'est qu'un survol rapide et qu'elle est très certainement la première du genre.

En fait, vous pouvez participer à la prochaine compilation en analysant votre propre expérience et en formulant une loi que vous ferez parvenir à la revue !

Votre contribution, si elle est originale et la première arrivée, si elle colle parfaitement avec l'expérience actuelle, sera introduite dans la compilation future. Vous serez remercié de votre contribution par l'énoncé d'une loi qui vous survivra.

Imaginez-vous immortalisé, tout comme les grands penseurs de tous les temps : Galilée, Newton, Einstein, ou comme les plus grands noms de l'apiculture : Huber, Langstroth, Von Frisch, et bien sûr, plus précisément, le grand Murphy lui-même.

American bee Journal et RFA

Vocabulaire apicole

(Suite du précédent numéro)

Dadant : Modèle de ruche à cadres mobiles construite pour la première fois par Charles Dadant, vers 1870, et utilisée en majorité en Suisse romande, tant en pavillon qu'en pastorale.

Dard : Aiguillon, organe pointu et creux situé à l'extrémité de l'abdomen et utilisé par l'abeille pour piquer son adversaire et lui inoculer son venin.

Dent-de-lion : Nom usuel du pissenlit.

Déso-perculer : Action d'ouvrir les cellules garnies de miel à l'aide d'un couteau spécial pour les libérer d'une pellicule de cire qui en empêcherait l'extraction.

M. Léchaire

A VENDRE reines carnioliennes 1981, sélectionnées, fécondées en station; nucléis DB-colonies; ruches vides usagées.

S'adresser à Macherel Henri, éleveur, route de la Grangette 25, 1723 Marly. Tél. (037) 46 51 32, jusqu'à 8 h. 30 le matin.